



Modification aux conditions de service

Atelier 4

Partie Alimentation
Au-delà du service de base

ALIMENTER L'AVENIR

R-3964-2016 – Demande relative à la modification des conditions de service d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec 14 juin 2016

HQD-11, document 1



STRUCTURE ET GÉNÉRALITÉS PARTIE ALIMENTATION

- Refonte en profondeur
- Nouvelle structure regroupant dans un même chapitre les modalités relatives au calcul du montant à payer pour les travaux au-delà du service de base
- 14 propositions nécessitant un positionnement

Atelier 2

Chapitre 6

Service de base

Atelier 3

Chapitre 8

Traitement des demandes

Chapitre 12 des *Tarifs*

Prix des interventions simples

Atelier 4

Chapitre 7

Calcul du montant à payer au-delà du service de base

Prix et frais applicables Chapitre 12 des *Tarifs*

Atelier 5

STRUCTURE – CALCUL DU COÛT DES TRAVAUX AU-DELÀ DU SERVICE DE BASE

ALIMENTER L'AVENIR

DÉCOUPAGE ACTUEL (3 CHAPITRES)

Chapitre 15
Alimentation de l'installation électrique

Chapitre 16
Prolongement et modification de la ligne de distribution

Chapitre 17
Coût des travaux

PROPOSITION (1 CHAPITRE)

Chapitre 7

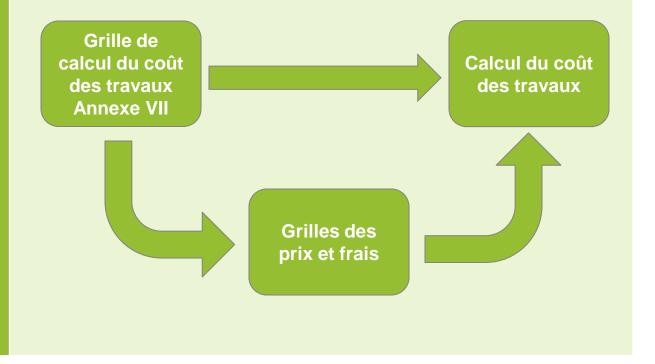
Calcul du montant à payer audelà du service de base



CALCUL DU COÛT DES TRAVAUX

Méthode de calcul pour les travaux qui ne sont pas inclus dans le service de base

- Application de grilles de prix forfaitaires et unitaires (Établissement des prix - Atelier 5)
- Application de la méthode de calcul détaillé du coût des travaux (Annexe VII des CSÉ proposées)



GRILLES DE PRIX ET FRAIS (HQD-4, document 4)

- Regroupement des prix et frais dans 2 parties
 - Partie I : Frais de service, prix des interventions simples et frais spéciaux de mesurage
 - Partie II : Structure de prix pour travaux mineurs et majeurs applicables au prolongement et à la modification de réseau
- Présentement, les frais, taux et provisions sont ceux en vigueur au 1er avril 2015
- En complément de preuve :
 - Améliorations à la suite des ateliers
 - Mise à jour des grilles déposées
- À la suite de la décision sur le fond :
 - Actualisation des calculs

GRILLES DE PRIX ET FRAIS POUR TRAVAUX AÉRIENS

Branchement

• Prix du branchement en aérien (II-A)

Prolongement

 Prix par mètre pour le prolongement d'une ligne aérienne (II-B)

Modification

- Prix des travaux en aérien (II-C)
- Prix des équipements en aérien (II-D)

GRILLES DE PRIX ET FRAIS POUR TRAVAUX SOUTERRAINS

Branchement

- Prix d'une section de câble pour un branchement en souterrain (II-F)
- Prix des liaisons aérosouterraines (II-G)
- Prix par mètre de conducteur en souterrain (II-I)
- Prix par section de câble en souterrain (II-H)

Prolongement

- Prix unitaires projet domiciliaire en souterrain (II-E)
- Prix par section de câble en souterrain (II-H)
- Prix par mètre de conducteur en souterrain (II-I)
- Prix des transformateurs en souterrain (II-J)
- Prix des équipements de sectionnement en souterrain (II-K)

Modification

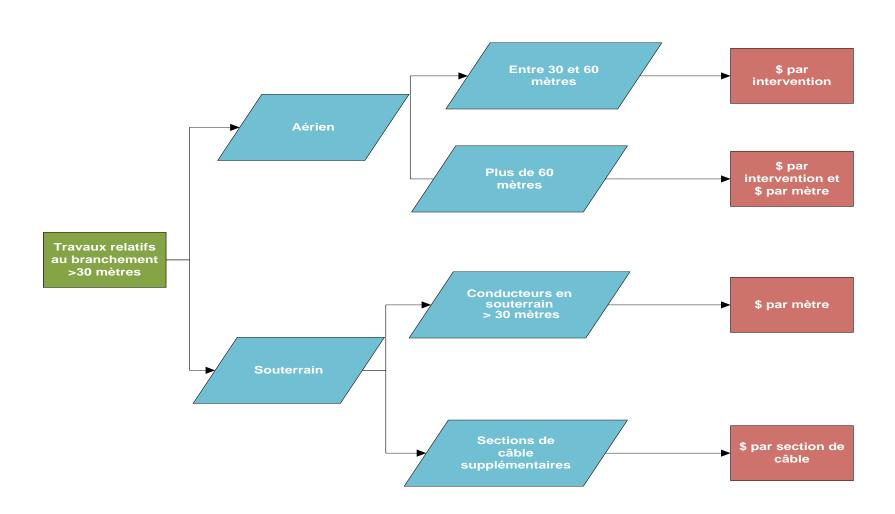
- Prix des liaisons aérosouterraines (II-G)
- Prix d'une section de câble en souterrain (II-H)
- Prix par mètre de conducteur en souterrain (II-I)
- Prix des transformateurs en souterrain (II-J)
- Prix des équipements de sectionnement en souterrain (II-K)

ANNEXE VII – DES CSÉ PROPOSÉES CALCUL DÉTAILLÉ DU COÛT DES TRAVAUX

Élément de coût	Aérien		terrain
Element de cout		Travaux électriques	Ouvrages civils
	Coûts en vigueur	Coûts en vigueur	_
d'accéder au lieu			
d'intervention			
	BIENS ET S	ERVICES	
Acquisition de biens et	Coûts en vigueur	_	Coûts estimés
services fournis par des tiers			
et nécessaires pour effectuer			
les travaux			
Frais d'acquisition	Taux indiqué dans les	_	Taux indiqué dans les Tarifs
·			multiplié
			par la ligne 2
Frais de destion		_	Taux indiqué dans les <i>Tarifs</i>
			multiplié
de contrats	-		par la ligne 2
Total - main dianuma		Samma	Somme
			des lignes 1 à 4
	des lighes i a 4	des lighes i a 4	des lighes 1 a 4
services	BAATÉD	LALIV	
NA-44 sigl se 4 is a second			0-04
	Couts en vigueur	Couts en vigueur	Coûts en vigueur
Frais d'acquisition			Taux indiqué dans les Tarifs
	-		multiplié
			par la ligne 6
des matériaux	<i>Tarifs</i> multiplié	multiplié	multiplié
	par la ligne 6		par la ligne 6
Frais de matériel mineur	Taux indiqué dans les	Taux indiqué dans les <i>Tarifs</i>	Taux indiqué dans les <i>Tarifs</i>
	<i>Tarifs</i> multiplié	multiplié	multiplié
	par la ligne 6	par la ligne 6	par la ligne 6
Total : matériaux	Somme	Somme	Somme
	des lignes 6 à 9	des lignes 6 à 9	des lignes 6 à 9
Total : main-d'œuvre,	Somme des	Somme des	Somme des
équipements, biens,	lignes 5 et 10	lignes 5 et 10	lignes 5 et 10
services et matériaux	•		J
	Taux indiqué dans les	Taux indiqué dans les Tarifs	_
•	Tarifs multiplié	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	par la ligne 11,	par la ligne 11	
vie utile			
vie utile	si applicable		
Frais d'ingénierie et de gestion	si applicable Taux indiqué dans les	Taux indiqué dans les <i>Tarifs</i>	
	si applicable Taux indiqué dans les Tarifs multiplié par la	Taux indiqué dans les <i>Tarifs</i> multiplié par la somme des	Taux indiqué dans les <i>Tarifs</i> multiplié par la ligne 11
Frais d'ingénierie et de gestion	si applicable Taux indiqué dans les	Taux indiqué dans les <i>Tarifs</i>	
Frais d'ingénierie et de gestion	si applicable Taux indiqué dans les Tarifs multiplié par la	Taux indiqué dans les <i>Tarifs</i> multiplié par la somme des	Taux indiqué dans les <i>Tarifs</i> multiplié par la ligne 11 –
Frais d'ingénierie et de gestion des demandes	si applicable Taux indiqué dans les <i>Tarif</i> s multiplié par la ligne 11	Taux indiqué dans les <i>Tarifs</i> multiplié par la somme des lignes 11 et 12	
Frais d'ingénierie et de gestion des demandes Provision pour l'exploitation et	si applicable Taux indiqué dans les <i>Tarif</i> s multiplié par la ligne 11 Taux indiqué dans les	Taux indiqué dans les <i>Tarifs</i> multiplié par la somme des lignes 11 et 12 Taux indiqué dans les <i>Tarifs</i>	
Frais d'ingénierie et de gestion des demandes Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs	si applicable Taux indiqué dans les Tarifs multiplié par la ligne 11 Taux indiqué dans les Tarifs multiplié	Taux indiqué dans les <i>Tarifs</i> multiplié par la somme des lignes 11 et 12 Taux indiqué dans les <i>Tarifs</i> multiplié	
Frais d'ingénierie et de gestion des demandes Provision pour l'exploitation et	si applicable Taux indiqué dans les Tarifs multiplié par la ligne 11 Taux indiqué dans les Tarifs multiplié par la ligne 11 Somme des	Taux indiqué dans les <i>Tarifs</i> multiplié par la somme des lignes 11 et 12 Taux indiqué dans les <i>Tarifs</i> multiplié par la ligne 11 Somme des	multiplié par la ligne 11 - Somme des
Frais d'ingénierie et de gestion des demandes Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs Total partiel : coût des	si applicable Taux indiqué dans les Tarifs multiplié par la ligne 11 Taux indiqué dans les Tarifs multiplié par la ligne 11 Somme des lignes 11 à 14	Taux indiqué dans les <i>Tarifs</i> multiplié par la somme des lignes 11 et 12 Taux indiqué dans les <i>Tarifs</i> multiplié par la ligne 11 Somme des lignes 11 à 14	multiplié par la ligne 11 –
Frais d'ingénierie et de gestion des demandes Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs Total partiel : coût des travaux	si applicable Taux indiqué dans les Tarifs multiplié par la ligne 11 Taux indiqué dans les Tarifs multiplié par la ligne 11 Somme des lignes 11 à 14	Taux indiqué dans les <i>Tarifs</i> multiplié par la somme des lignes 11 et 12 Taux indiqué dans les <i>Tarifs</i> multiplié par la ligne 11 Somme des lignes 11 à 14	multiplié par la ligne 11 – Somme des lignes 11 à 14
Frais d'ingénierie et de gestion des demandes Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs Total partiel : coût des	si applicable Taux indiqué dans les Tarifs multiplié par la ligne 11 Taux indiqué dans les Tarifs multiplié par la ligne 11 Somme des lignes 11 à 14	Taux indiqué dans les <i>Tarifs</i> multiplié par la somme des lignes 11 et 12 Taux indiqué dans les <i>Tarifs</i> multiplié par la ligne 11 Somme des lignes 11 à 14	multiplié par la ligne 11 - Somme des
	Acquisition de biens et services fournis par des tiers et nécessaires pour effectuer les travaux Frais d'acquisition Frais de gestion de contrats Total : main-d'œuvre, équipements, biens et services Matériel nécessaire pour la construction de la ligne Frais d'acquisition Frais de gestion des matériaux Frais de matériaux Total : main-d'œuvre, équipements, biens, services et matériaux Provision pour le réinvestissement en fin de	Main-d'œuvre nécessaire pour effectuer les travaux et d'accéder au lieu d'intervention Acquisition de biens et services fournis par des tiers et nécessaires pour effectuer les travaux Frais d'acquisition Frais de gestion de contrats Total : main-d'œuvre, équipements, biens et services Frais de gestion Ges matériaux Frais de matériaux Frais de matériaux Frais de main-d'œuvre, équipements, biens et services Coûts en vigueur Frais de maifeile farile	Main-d'œuvre nécessaire pour effectuer les travaux et d'accéder au lieu d'intervention BIENS ET SERVICES Acquisition de biens et services fournis par des tiers et nécessaires pour effectuer les travaux Frais d'acquisition Frais de gestion de contrats Total : main-d'œuvre, équipements, biens et services Frais d'acquisition Taux indiqué dans les Tarifs multiplié par la ligne 6 Frais de gestion des matériaux Frais d'acquisition Taux indiqué dans les Tarifs multiplié par la ligne 6 Frais de gestion des matériaux Frais de matériaux Frais multiplié par la ligne 6 Frais de matériaux Frais multiplié par la ligne 6 Frais de matériaux Frais multiplié par la ligne 6 Frais de matériaux Frais multiplié par la ligne 6 Frais de matériaux Frais multiplié par la ligne 6 Frais de matériaux



VUE D'ENSEMBLE BRANCHEMENT AÉRIEN ET SOUTERRAIN



MODALITÉS BRANCHEMENT AÉRIEN

 Prix par intervention et par mètre pour le calcul du montant à payer pour un branchement du distributeur aérien qui excède 30 mètres



Longueur du branchement	Calcul du montant à payer
Pour un branchement d'au plus 30 m	Inclus dans le service de base Frais d'intervention sur le réseau (360 \$)
Pour un branchement entre 30 et 60 m	 Application du prix du branchement en aérien (II-A) selon : la taille du coffret de branchement en basse tension le niveau de tension pour la moyenne tension Prix par intervention incluant tous les composants requis (poteaux, haubans, ancrages et conducteurs)
Pour un branchement au-delà de 60 m	 Application du prix du branchement en aérien (II-A) selon : la taille du coffret de branchement en basse tension le niveau de tension pour la moyenne tension Prix par mètre

ILLUSTRATION: BRANCHEMENT AÉRIEN

Présentation du cas :

- Deux clients demandent un raccordement pour leur nouvelle résidence
- La Maison 1 a un coffret de branchement de 200 A et nécessite un branchement du distributeur de 50 mètres
- La Maison 2 a un coffret de branchement de 200 A et nécessite un branchement du distributeur de 115 mètres

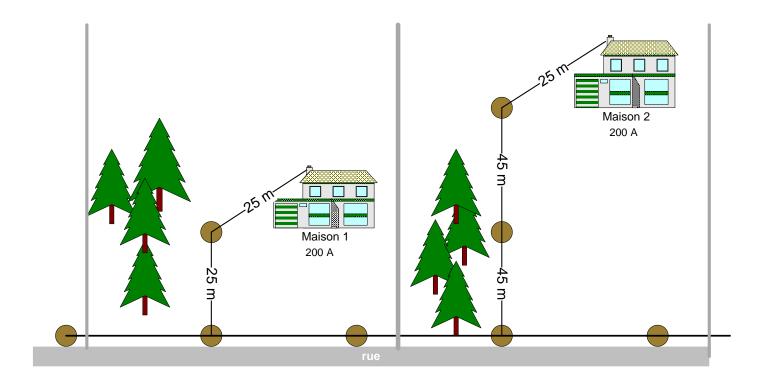


ILLUSTRATION : BRANCHEMENT AÉRIEN (SUITE)

Actue	llement	Propo	osé
Maison 1	Maison 2	Maison 1	Maison 2
 30 mètres inclus dans le service de base Prix par mètre de câble de branchement en aérien multiplié par le nombre de mètre: 15 \$/m x 20 m = 300 \$ Prix par structure multiplié par le nombre de structures: 1 poteau de 794 \$, 1 hauban de 384 \$ et 1 ancrage de 295 \$ = 1 473 \$ Frais de mise sous tension: 361 \$ Montant à payer par le client: 300 \$ + 1 473 \$ + 361 \$ = 2 134 \$ 	 30 mètres inclus dans le service de base Prix par mètre de câble de branchement en aérien multiplié par le nombre de mètre: 15 \$/m x 85 m = 1 275 \$ Prix par structure multiplié par le nombre de structures: 2 poteaux de 794 \$ = 1 588 \$, 1 hauban de 384 \$ et 1 ancrage de 295 \$ = 2 267 \$ Frais de mise sous tension: 361 \$ Montant à payer par le client: 1 275 \$ + 2 267 \$ + 361 \$ = 3 903 \$ 	 30 mètres inclus dans le service de base Montant forfaitaire : « prix du branchement en aérien » : 1620 \$ Frais d'intervention : 360 \$ Montant à payer par le client : 1620 \$ + 360 \$= 1980 \$ 	 30 mètres inclus dans le service de base Montant forfaitaire: prix du branchement en aérien »: 1 620 \$ Prix par mètre pour excédent de 60 mètres (55 m x 33 \$) = 1 815 \$ Frais d'intervention: 360 \$ Montant à payer par le client 1 620\$ + 1 815 \$ + 360 \$ = 3 795 \$
Montant à payer par le client ca Tarifs	lculé selon l'article 12.7 e) des	Montant à payer par le client calcul- I-A et II-A du chapitre 12 des <i>Tarifs</i>	é selon les tableaux

MODALITÉS BRANCHEMENT SOUTERRAIN

Longueur du branchement et installation de sections de câble	Calcul du montant à payer
Pour les conducteurs en souterrain qui excèdent la longueur incluse dans le service de base	Application du prix par mètre de conducteur en souterrain (II-I) selon la tension et le conducteur utilisé
Pour l'installation de sections de câble supplémentaires en souterrain	Application du prix d'une section sur un branchement en souterrain (II-F) pour la basse tension ou prix par section de câble en souterrain (II-H) pour la moyenne tension multiplié par le nombre de sections
Pour l'installation de liaisons en aérosouterrain	Application des prix des liaisons aérosouterrainnes (II-G)

ILLUSTRATION: BRANCHEMENT SOUTERRAIN

Présentation du cas :

- L'École demande un raccordement pour son établissement
 - o Le raccordement nécessite un branchement du distributeur de 40 mètres
- La Mairie demande une raccordement pour son établissement
 - Le raccordement nécessite un branchement du distributeur de 200 mètres

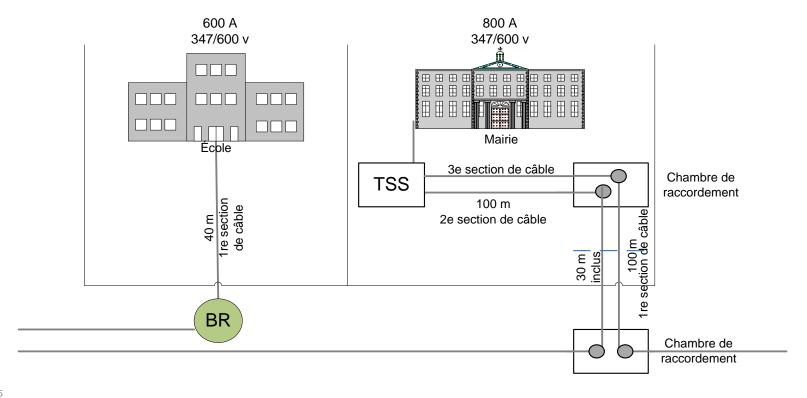


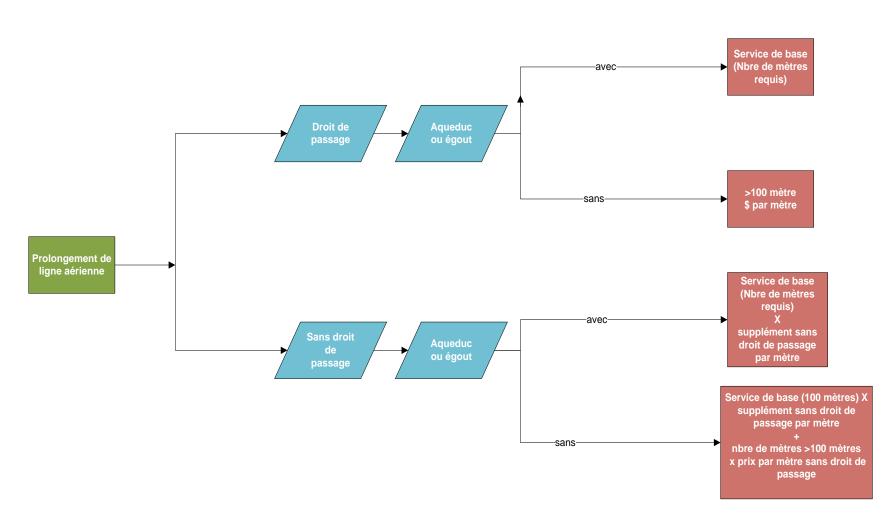


ILLUSTRATION: BRANCHEMENT SOUTERRAIN (SUITE)

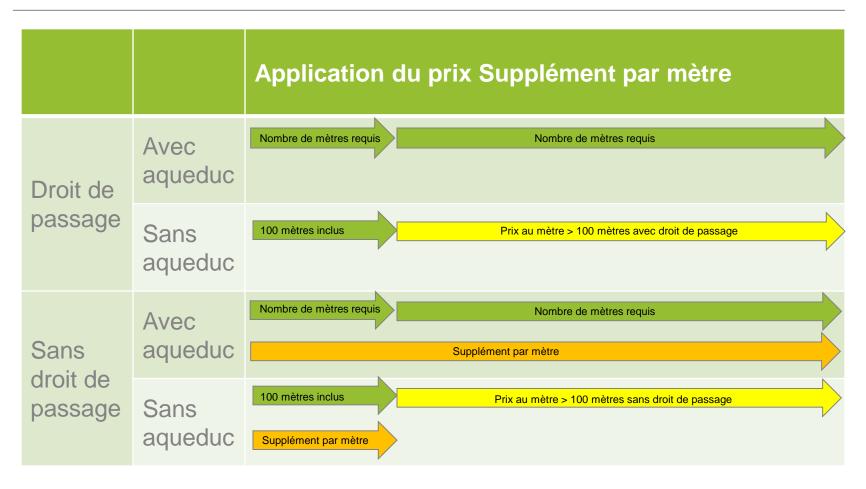
Actue	llement	Prop	osé
École	Mairie	École	Mairie
 30 mètres inclus dans le service de base Prix par mètre de câble de branchement en souterrain multiplié par le nombre de mètres: 62 \$/m x 10 m = 620 \$ Frais de mise sous tension: 361 \$ Montant à payer par le client: 620 \$ + 361 \$ = 981 \$ 	 30 mètres inclus dans le service de base Prix par mètre de câble de branchement en souterrain pour la 1^{re} section de câble multiplié par le nombre de mètres (100 m - 30 m = 70 m): 104 \$/m x 70 m = 7 280 \$ Prix par mètre de câble de branchement en souterrain pour une section supplémentaire de câble multiplié par le nombre de mètres: 270 \$/m x 100 m = 27 000 \$ Ensemble de jonctions, 2 x 3/0 Al, triphasé, dans une chambre de raccordement: 9 238 \$ Frais de mise sous tension: 361 \$ Montant à payer par le client: 7 280 \$ + 27 000 \$ + 9 238 \$ + 361 \$ = 43 879 \$ 	 30 mètres inclus dans le service de base 1^{re} section de câble incluse dans le service de base Montant forfaitaire: prix par mètre de conducteur en souterrain » multiplié par le nombre de mètres au-delà du service de base: 53 \$ x 10 m = 530 \$ Frais d'intervention: 360 \$ Montant à payer par le client 530 \$ + 360 \$ = 890 \$ 	 30 mètres de branchement inclus dans le service de base (implique 2 câbles) 1^{re} section de câble incluse dans le service de base Montant forfaitaire: prix par mètre de conducteur en souterrain » multiplié par le nombre de mètres au-delà du service de base: 53 \$ x 340 = 18 020 \$ Montant forfaitaire: prix par section de câble sur un branchement en souterrain » multiplié par nombre de sections de câble au-delà du service de base: 11 600 \$/section x 2 sections = 23 200 \$ Frais d'intervention: 360 \$ Montant à payer par le client: 18 020 \$ + 23 200 \$ + 360 \$ = 41 580 \$
Montant à payer par le client calcule	é selon l'article 12.7 f) des <i>Tarifs</i>	Montant à payer par le client calcu I-A, II-F, II-H et II-I du chapitre 12 d	



VUE D'ENSEMBLE PROLONGEMENT AÉRIEN



VUE D'ENSEMBLE PROLONGEMENT AÉRIEN





MODALITÉS – PROLONGEMENT AÉRIEN

Prolongement de ligne aérienne au-delà du service de base	En présence d'un réseau municipal d'aqueduc ou d'égout	En l'absence d'un réseau municipal d'aqueduc ou d'égout
Avec droit de passage par nacelle compacte	Nombre de mètres requis - inclus dans le service de base	 Nombre de mètres supplémentaires au-delà du service de base multiplié par Prix avec droit de passage par nacelle compacte (II-B) applicable
P 4.04	Nombre de mètres requis - inclus dans le service de base	 Nombre de mètres inclus dans le service de base multiplié par Prix supplément – sans droit de passage (II-B)
Sans droit de passage par nacelle compacte	multiplié par 2. Prix supplément – sans droit de passage (II-B) applicable	applicable plus 2. Nombre de mètres supplémentaires au-delà du service de base multiplié par Prix sans droit de passage (II-B) applicable

ILLUSTRATION: PROLONGEMENT AÉRIEN EN L'ABSENCE D'UN RÉSEAU MUNICIPAL D'AQUEDUC OU D'ÉGOUT



Présentation du cas :

- Le client demande un raccordement pour un bâtiment commercial de 100 kW situé dans un secteur <u>sans</u> réseau d'aqueduc ou d'égout
- Le Distributeur doit effectuer 60 mètres de prolongement de ligne aérienne triphasée, basse tension incluse, dans l'emprise municipale, pour répondre à la demande

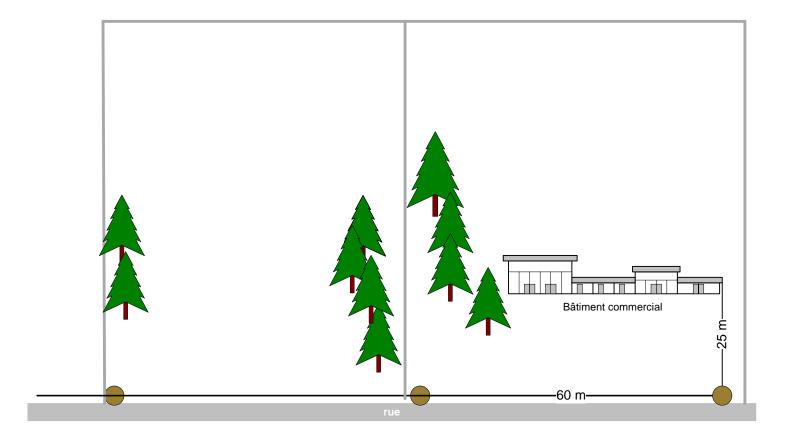
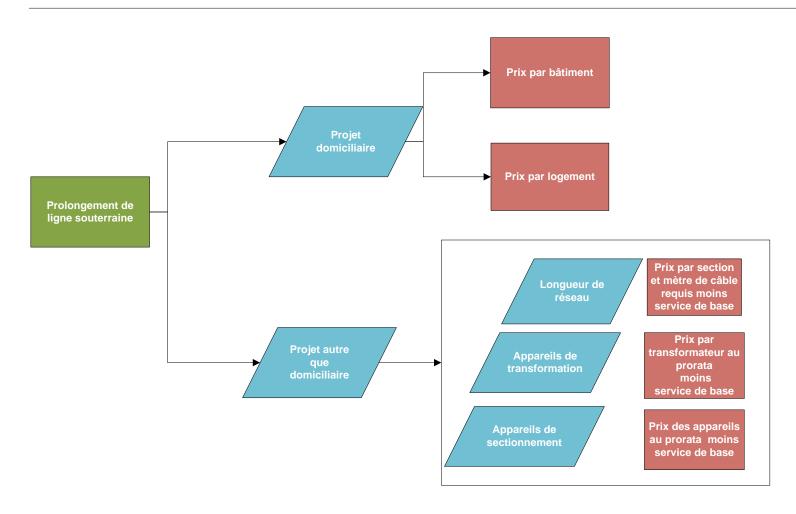


ILLUSTRATION: PROLONGEMENT AÉRIEN EN L'ABSENCE D'UN RÉSEAU MUNICIPAL D'AQUEDUC OU D'ÉGOUT (SUITE)



Actuellement	Proposé
 Allocation du requérant : 335 \$/kW 100 kW x 335 \$/kW = 33 500 \$ 60 mètres supplémentaires à 61 \$/mètre = 3 660 \$ Frais de mise sous tension : 361 \$ Montant à payer par le client : 3 660 \$ - 33 500 \$ = 0 \$ \$ + 361 \$ = 361 \$ 	 Allocation du requérant : 2 mètres/kW 100 kW x 2 mètres = 200 mètres Le nombre de mètres supplémentaires au-delà du service de base multiplié par le prix avec droit de passage par nacelle compacte (II-B) applicable : 0 mètres supplémentaires à 84 \$/mètre = 0 \$ Frais d'intervention : 360 \$ Montant à payer par le client : 0 \$ + 360 \$ = 360 \$
Montant à payer par le client calculé selon l'article 12.7 a) des Tarifs	Montant à payer par le client calculé selon les tableaux I-A et II-B du chapitre 12 des <i>Tarifs</i>

VUE D'ENSEMBLE PROLONGEMENT SOUTERRAIN



MODALITÉS PROLONGEMENT SOUTERRAIN

Type de travaux	Calcul du montant à payer
Projet domiciliaire	Définition de « projet domiciliaire » : un projet dont le périmètre est convenu entre le client et Hydro-Québec, qui comprend au moins 4 immeubles dont chacun des locaux sera admissible à un tarif domestique et dont l'équipement de transformation est hors terre Application des prix unitaires par bâtiment – projet domiciliaire en souterrain (II-E) • Ajout de prix unitaires pour un multiplex alimenté en triphasé (\$ par logement)
P 4.05 Projet autre que domiciliaire	 Calcul à coût différentiel : Somme des prix en souterrain : Application des prix par composants du réseau souterrain requis pour le prolongement en souterrain (II-G a II-K) Moins le service de base : Application des prix par mètre pour le prolongement de ligne en aérien (II-B) et le prix des équipements (II-D, II-J et II-K)

ILLUSTRATION: PROLONGEMENT SOUTERRAIN PROJET DOMICILIAIRE



Présentation du cas :

- Projet domiciliaire de 216 unités de logement (8 bâtiments) avec service d'aqueduc et d'égout
- Alimentation du projet via un réseau principal aérien et un réseau souterrain de type local
- Travaux civils effectués par le client
- Établissement du montant à payer par le client à coût différentiel par rapport au service de base

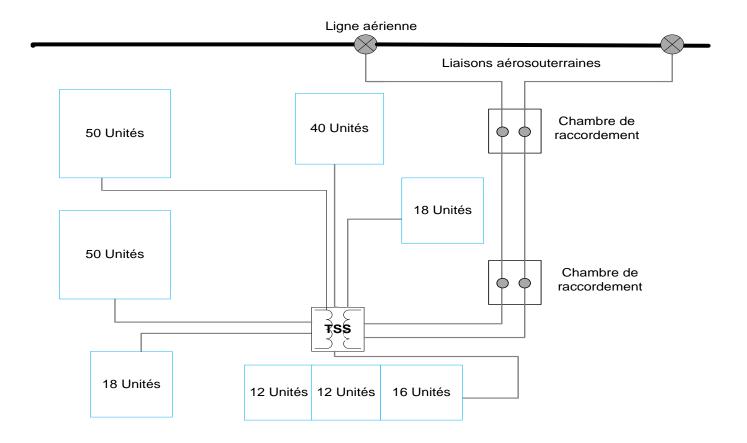


ILLUSTRATION: PROLONGEMENT SOUTERRAIN (SUITE)



Actuelle	ement	Proposé
Réseau souterrain	Réseau aérien	\$ / unité de logement
Coûts réseau souterrain, détaillés :	Coûts réseau aérien, détaillés :	Coûts du projet domiciliaire :
Matériel : 61 268 \$	Matériel : 12 590 \$	216 unités X 550 \$/unité de logement =
Main-d'œuvre : 55 040 \$	Main-d'œuvre : 26 144 \$	118 800 \$
Poste de transformation : 42 933 \$	Plantage poteau : 4 445 \$	
Frais acquisition : 20 582 \$	Poste de transformation : 62 597 \$	
Provision exploitation : 19 241 \$	Frais acquisition: 19 451\$	
Provision réinvestissement : 40 280 \$	Provision exploitation : 28 176 \$	
Frais ingénierie : 65 151 \$	Frais ingénierie : 30 430 \$	
Total : 304 495 \$	Total: 183 833 \$	
Coûts par unité de logement : 1 410 \$	Coûts par unité de logement : 851 \$	
Coûts client : Total souterrain - Total aérien logement)	Coûts client : 118 800 \$ (550 \$/unité de logement)	
Montant à payer par le client calculé selon	Montant à payer par le client calculé selon le tableau II-E du chapitre 12 des <i>Tarifs</i>	

ILLUSTRATION: PROLONGEMENT SOUTERRAIN – AUTRE QUE DOMICILIAIRE MÉTHODE DE CALCUL ACTUELLE

Sr	St.	Ор	No. tâ	Code d	Desc tâche	Cod	Type.	L	Chrg trav.	Qté tâc	Qté HQ	Mnt HQ	LOD6-Pr	LOD6-Prol et
Ġ	á 🛆	2255	000010	AM9131	MALT POTEAU LAS	S Č	INST.	03	4,9	1,0			1	842,80
Ġ	<u>A</u>	2255	000020	AM9131	MALT POTEAU LAS	S I	INST.	03	4,9	1,0			1	842,80
Ġ	á 🔻	2255	000030	BF9103	INSTAL FUSIBLE ENCAPSULE	S I	INST.	03	19,7	1,0			1	3 388,40
Ġ	á 🔻	2255	000040	BJ8440	INSTAL BARRE JONCTION CH	S 🕽	INST.	03	4,9	1,0			1	842,80
Ġ	á 🔻	2255	000050	CI9160	INSTAL CSI / 1-3VOIES MA	S 🕽	INST.	03	59,2	1,0			1	10 182,40
Ġ	á 🗸	2255	000060	CI9160	INSTAL CSI / 1-3VOIES MA	S 🕽	INST	03	59,2	1,0			1	10 182,40
Ġ	į Δ	2255	000070	DR6240	INSTAL RACCORD EMBR. MUL	S 🕽	INST	03	13,2	4,0			4	2 270,40
Ġ	á 🗸	2255	000080	DR6240	INSTAL RACCORD EMBR. MUL	S Č	INST	03	6,6	2,0			2	1 135,20
Ġ	į Δ	2255	000090	DR6244	INSTAL RACCORD EMBR. MUL	S I	INST.	03	4,1	1,0			1	705,20
Ġ	į Δ	2255	000100	EU5118	INSTAL EXTRÉMITÉ RETRACT	S I	INST.	03	12,3	1,0			1	2 115,60
Ġ	į Δ	2255	000110	EU5118	INSTAL EXTRÉMITÉ RETRACT	S I	INST.	03	12,3	1,0			1	2 115,60
Ġ	į Δ	2255	000120	ID9132	INSTAL INDICATEUR DE DEF	S I	INST.	03	6,6	1,0			1	1 135,20
Ġ	į Δ	2255	000130	ID9132	INSTAL INDICATEUR DE DEF	S I	INST.	03	6,6	1,0			1	1 135,20
Ġ	į Δ	2255	000140	ID9132	INSTAL INDICATEUR DE DEF	S 🕻	INST.	03	6,6	1,0			1	1 135,20
Ġ	á 🛆	2255	000150	JD6172	INSTAL RACCORD 3 VOIES (S I	INST.	03	74,0	3,0			3	12 728,00
Ġ.	á 🔻	2255	000160	JD6182	INSTAL FICHE COUDÉE (3 U	S I	INST.	03	9,9	2,0			2	1 702,80
Ġ	á 🔻	2255	000170	MA1101	MANOEUVRE	S I	INST.	03	3,3	1,0			1	567,60
Ġ	á 🛆	2255	000180	MA1101	MANOEUVRE	S I	INST.	03	3,3	1,0			1	567,60
e	9 😃	2255	000190	PO1107	POMPAGE PAR STRUCTURE	S Č	INST.	03	1,6	1,0	1	275,20	(

ILLUSTRATION: PROLONGEMENT SOUTERRAIN – AUTRE QUE DOMICILIAIRE MÉTHODE DE CALCUL ACTUELLE (SUITE)

Sr.	St	Article	Désignation	Cod	Coût Moyen	Qté Est U	Jn	Qté HQ	Mnt HQ	LOD6-Pr	LOD6-Prol et
Œ	0 0	1002851	TRANSFO-KTB-AP-1500KVA-25KV-600/347V	S 🖺	36 740,58	1 CI	Ή			1	36 740,58
Œ	0 0	1004855	CORNIERE FIBRE VERRE 1650X50X50 MM	S 🖺	54,50	2 CI	Ή			2	109,00
Œ	0 0	1009529	CADENAS ANTI-COR 47MMX40MMX19MM	S 🖺	69,06	1 CI	Ή			1	69,06
Œ	0 0	1011735	INDICATEUR DEF INTE 100A/50MSEC	S 🖺	329,63	3 CI	Ή			3	988,89
Œ	0 0	1012108	INDICAT DEF SUB 100A/50MSEC 10PI F-PIER	S 🖺	301,20	6 CI	Ή			6	1 807,20
Œ	0 0	1018960	SUPPORT CABLE INTER SUB 3PH 2 VOIES MALT	S 🖺	205,66	2 CI	Ή			2	411,32
Œ	0 0	1025868	EXTREMITE RETRACT JUPES 25KV 750MCM	S 🖺	103,73	6 CI	Ή			6	622,38
œ	9 😐	1029628	PROTEGE-CABLE AC GAL DR 130MM X 2440MM	S 🖺	44,48	4 CI	Н			4	177,92
Œ	9 😐	1029631	PROTEGE-CABLE AC GAL EVAS 180MM 130X2500	S 🖺	56,67	2 CI	Н			2	113,34
Œ	9 😐	1051331	CABLE M 4/0 CUSN NU-25 KG	S 🖺	13,43	40 M				40	537,20
Œ	9 0	1051399	CABLE M 2/0CUSN NU 15KG	S 🖺	8,41	5 M				5	42,05
Œ	9 😐	1054861	CABLE Q 3C#750AL 1C#4/0CUSN 1KV PR	S 🖺	31,82	530 M				530	16 864,60
Œ	9 😐	1054872	CABLE T 750 AL 28KV PRC	S 🖺	62,55	282 M				282	17 639,10
Œ	0 🛆	1060357	COSSE COMP CU 4/0 1TR BOUL 1/2	S 🖺	0,00	6 CI	Н			6	
Œ	0	1060981	BOITIER EN T 25KV - 600A	S 🖺	40,58	18 CI	H			18	730,44
Œ	0	1060983	BOUCHON MT ISO EPOXY 600A	S 🖺	22,35	18 CI	H			18	402,30
Œ	0	1061246	BARRE RACC MT 3 VOIES 25 KV 200A	S 🖺	228,70	3 CI	Н			3	686,10
Œ	0	1061251	FICHE MT COUDEE 200A - 25KV 3/0	S 🖺	33,33	18 C	Ή			18	599,94
Œ	0	1061298	COLLIER MT RETENU 750 AL-COMPT	S 🖺	7,92	12 CI	Ή			12	95,04

ILLUSTRATION: PROLONGEMENT SOUTERRAIN – AUTRE QUE DOMICILIAIRE MÉTHODE DE CALCUL ACTUELLE (SUITE)



Sommaire Établissement de la contribution aux coûts des travaux Projet: DCL Client payeur: Statut: Officiel

Date: 2016/02/15

	Aéi	rien		Souterrain			
				vaux	Ouvrages Civils		
	Installation	Enlèvement	Installation	Enlèvement			
Main-d'oeuvre et équipement							
Main-d'oeuvre pour effectuer les travaux			95 253,60				
Biens et services							
Biens et services fournis par des tiers					922,93		
Travaux forestiers							
Frais d'acquisition					18,46		
Frais de gestion de contrats					95,98		
Autres dépenses					11 959,13		
Total cumulatif:			95 253,60		12 996,50		
Matériaux							
Matériel requis aux travaux de construction			192 565,70				
Frais d'acquisition			3 851,31				
Frais de gestion des matériaux			23 107,88				
Frais de matériel mineur			13 479,60				
Total cumulatif:			328 258,09		12 996,50		
Prov. pour le réinvest, en fin de vie utile			73 529,81				
Frais de gestion des demandes et ingénierie			118 929,22		3 846,96		
Prov. pour l'exploitation et l'entretien futur			35 123,62				
Total cumulatif:			555 840,74		16 843,46		
Servitudes							
Acquisition de servitudes							
Frais de gestion des demandes et ingénierie							
Frais de compagnie de communication							
Frais de compagnie de communication							
Travaux à prix unitaires							
Branchement							
Ligne							
Total cumulatif:			555 840,74		16 843,46		



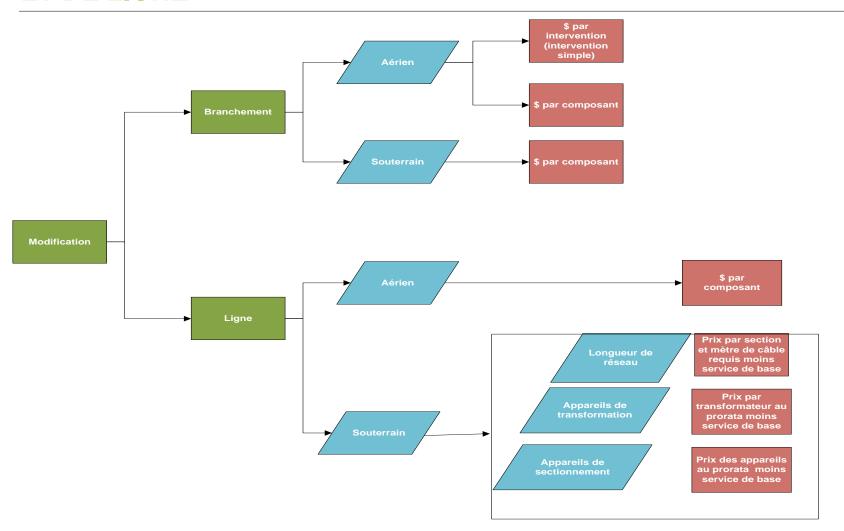
MÉTHODE D'ÉVALUATION À L'AIDE DES GRILLES DE PRIX UNITAIRES

Quantité	Composants	Prix	Unité	Montant
Sections de	câbles et conducteurs			
7	Installation de sections de câble BT en triphasé	6 750,00 \$	/section	47 250,00
8	Installation de sections de câble MT en triphasé	11 600,00 \$	/section	92 800,00
530	Câbles 350/500/750 AL - Basse tension en triphasé	53,00 \$	/m	28 090,00
167	Câbles 3/0 AL - Moyenne tension en triphasé	53,00 \$	/m	8 851,00
282	Câbles 350/500/750 AL - Moyenne tension en triphasé	122,00 \$	/m	34 404,00
2	Installation de liaisons aérosouterraines MT en triphasé	6 310,00 \$	/unité	12 620,00
	·		sous-total:	224 015,00
Transformat	on et interrupteur-sectionneur			
1	Transformation sur socle de 1500 kVA	96 400,00 \$	/appareil	96 400,00
2	1 appareil 4 Voies	118 000,00 \$	/appareil	236 000,00
1	Fusibles - 3 unités	17 100,00 \$	/appareil	17 100,00
			sous-total:	349 500,00
Branchemer	nt			
			sous-total :	-
				573 515,00



VUE D'ENSEMBLE MODIFICATION DE BRANCHEMENT ET DE LIGNE

ALIMENTER L'AVENIR



Type de travaux	Calcul du montant à payer
Modification de branchement aérien	 Modulation de la modalité applicable en fonction des types de travaux à effectuer : Intervention simple Application du prix pour le remplacement ou déplacement de branchement (I-B) Application du prix pour le déplacement d'un branchement en raison de contraintes liées à une piscine (I-B) Autres Application des prix des travaux en aérien pour chacun des composants requis pour la modification du branchement en aérien (II-C et II-D)
Modification de branchement souterrain	Application des prix pour chacun des composants requis pour la modification du branchement souterrain (II-F à II-K)
Modification de ligne aérienne	Application des prix des travaux en aérien applicables à chacun des composants requis pour la modification de la ligne aérienne (II-C et II-D)
Modification de ligne souterraine	 Calcul à coût différentiel : Somme des prix en souterrain : Application des prix par composants du réseau souterrain requis pour la modification de la ligne en souterrain (II-G à II-K) Moins le service de base : Application des prix par mètre pour le prolongement de ligne en aérien (II-B) et le prix des équipements (II-C, II-D, II-J et II-K)
	Pour le coût des équipements de transformation et de sectionnement, calcul au prorata de la puissance apparente projetée par rapport à la puissance nominale de ces équipements en kW



MODALITÉS – AUTRES CAS

		-
Déplacement de ligne aérienne ou souterraine	 Ajout de la notion de déplacement de ligne Application du calcul détaillé du coût des travaux sauf pour le déplacement de poteaux (Intervention simple, I-B) 	P
Équipement optionnel	 Clarification de la pratique actuelle Facturation des options particulières Poteaux autres qu'en bois Transformateurs enfouis en souterrain Ligne de relève 	
Demande d'alimentation inférieure à 2 kW	 Aucun service de base Prix selon les types de travaux (II-B à II-D et II-F à II-K) 	P
Alimentation temporaire	 Aucun service de base Ajout d'une limite de 5 ans pour l'exploitation d'une installation temporaire Définition d'« alimentation temporaire » : l'alimentation d'une installation électrique dont la durée d'exploitation prévue est de 5 ans et moins et pour laquelle Hydro-Québec prévoit une cessation définitive des activités, à l'exception des chantiers de construction et des cirques itinérants dont l'alimentation est toujours considérée comme temporaire 	P
Travaux sur la propriété du client	 Travaux occasionnés par le client Coût des travaux supplémentaires payable par le client 	P
Frais d'inspection	 Frais d'inspection et coût des travaux payables par le client si Hydro-Québec constate, avant l'expiration d'un délai de 5 ans, que la puissance à facturer est inférieure à 2 kW alors que la demande initiale visait une puissance projetée de 2 kW et plus 	P
Sécurisation du réseau	Prix forfaitaire pour des travaux temporaires de sécurisation du réseau	P



LISTE DES PROPOSITIONS NÉCESSITANT UN POSITIONNEMENT



- P 4.01: Utiliser des prix forfaitaires dans le calcul du coût des travaux pour les branchements du distributeur en aérien qui excèdent 30 mètres
- P 4.02: Utiliser des prix forfaitaires dans le calcul du coût des travaux pour les branchements du distributeur en souterrain qui excèdent 30 mètres
- P 4.03 : Moduler les modalités applicables à la modification, au déplacement et au remplacement du branchement du distributeur en aérien, en fonction des types de travaux à effectuer (Intervention simple, travaux mineurs ou travaux majeurs)
- P 4.04 : Moduler les modalités applicables pour le calcul du coût des travaux d'un prolongement de ligne aérienne en fonction de la présence, ou non, d'un droit de passage par nacelle compacte
- P 4.05 : Calculer le coût des travaux en additionnant le prix de chacun des composants du réseau souterrain à construire, total duquel une valeur correspondant au coût des travaux en aérien pour le service de base sera soustraite
- P 4.06 : Établir le coût des travaux de modification de la ligne aérienne sur la base du prix de chacun des composants de la structure du réseau
- P 4.07: Établir le coût des travaux de modification de ligne souterraine sur la base du prix de chacun des composants de la structure du réseau
- P 4.08 : Codifier le déplacement de ligne et préciser l'existence d'un prix forfaitaire pour le déplacement de poteaux
- P 4.09 : Préciser qu'aucun service de base ne s'applique à la demande d'alimentation inférieure à 2 kW
- P 4.10 : Préciser qu'aucun service de base ne s'applique à la demande d'alimentation temporaire
- P 4.11 : Préciser la durée d'exploitation de l'alimentation temporaire
- P 4.12 : Codifier que si le Distributeur constate une puissance à facturer du client inférieure à 2 kW avant l'expiration d'un délai de 5 ans, des frais d'inspection s'appliqueront et s'ajouteront au coût des travaux payable par le client
- P 4.13 : Préciser que des frais sont applicables pour les travaux supplémentaires occasionnés par le client lorsque le Distributeur n'a pas accès au réseau de distribution pour effectuer les travaux
- P 4.14 : Offrir au client des travaux temporaires de sécurisation du réseau à un prix forfaitaire l'incitant à adopter un comportement sécuritaire